

Communiqué de presse

Le CCBE appelle à une action européenne urgente pour protéger la Cour pénale internationale contre les conséquences des sanctions

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) a adopté une **déclaration** exprimant son soutien sans réserve à la Cour pénale internationale (CPI) et mettant en garde contre le fait que les sanctions imposées par les États-Unis d'Amérique à l'encontre de membres de la Cour constituent une menace grave envers l'indépendance de la justice internationale, l'état de droit et l'autonomie stratégique de l'Union européenne.

Le CCBE rappelle que l'indépendance et l'impartialité des cours et tribunaux sont fondamentales pour l'état de droit et la bonne administration de la justice. Dans ce contexte, il insiste sur le fait que la CPI doit pouvoir exercer ses fonctions judiciaires à l'abri de toute pression politique, de toute contrainte et de toute ingérence.

Cette déclaration fait suite aux récentes déclarations publiques du secrétaire d'État américain, Marco Rubio, qui a annoncé une campagne coordonnée de l'administration américaine contre la CPI en présentant un large éventail de mesures à l'étude, notamment des initiatives diplomatiques, des restrictions en matière de visas et des sanctions supplémentaires. Cette annonce constitue la dernière évolution en date d'une campagne plus large lancée avec l'adoption du décret présidentiel n°14203, intitulé « Imposer des sanctions à l'encontre de la Cour pénale internationale », en vertu duquel plusieurs membres de la CPI ont fait l'objet de mesures restrictives.

Selon le CCBE, ces sanctions ont eu des conséquences de grande envergure, dont des restrictions affectant l'accès aux services financiers et numériques, et ont créé un climat d'insécurité juridique pour les juges, les avocats et les autres professionnels du droit participant aux travaux de la Cour.



Le CCBE met en garde contre le fait que les sanctions visant des juges internationaux pour des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires portent atteinte à l'indépendance de la justice internationale et créent un dangereux précédent. Il souligne également les vulnérabilités structurelles plus larges mises en évidence par ces mesures, en particulier la dépendance de l'Union européenne à l'égard d'infrastructures numériques et de prestataires de services financiers non européens.

Le président du CCBE, Roman Završek, a déclaré :

« Les sanctions dirigées contre les juges et les professionnels du droit participant aux travaux de la CPI portent atteinte au cœur même de l'indépendance judiciaire et de l'état de droit. La CPI doit pouvoir remplir son mandat à l'abri de toute intimidation, ingérence ou contrainte. L'Union européenne et ses États membres doivent agir avec détermination pour protéger la Cour, soutenir ceux qui y travaillent et défendre les principes de la justice internationale sur lesquels repose la responsabilité pénale des crimes les plus graves. »



Le CCBE réitère son soutien total à la CPI en tant qu'institution clé du système de justice pénale internationale et actrice essentielle dans la lutte contre l'impunité. Il appelle les institutions européennes et les États membres à agir sans délai pour défendre la Cour, protéger les professionnels du droit travaillant au sein du système juridique international et faire respecter les valeurs sur lesquelles repose l'ordre juridique européen.

À propos du CCBE | ccbe.eu

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 45 pays, soit plus d'un million d'avocats européens. Le CCBE est le porte-parole de la profession d'avocat en Europe sur un large éventail de questions juridiques transfrontalières, notamment l'état de droit, les droits humains, l'accès à la justice et l'administration de la justice.